

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 20 novembre 2020

12^{ème} Commission**N° CD-2020-7-12-2****Service instructeur**

DAJD - Service Administratif de l'Assemblée

Service consulté**RÉSULTAT DE LA CONSULTATION POUR LE CHOIX DU MARQUEUR À FAIRE
FIGURER SUR LES PLAQUES D'IMMATRICULATION 67 ET 68 À PARTIR DU
1ER JANVIER 2021**

Résumé : Par un arrêté du 9 mai 2020, la Collectivité européenne d'Alsace rejoignait officiellement les 13 régions dans la liste des identifiants territoriaux autorisés sur les plaques d'immatriculation. Les Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont soumis le choix de ce marqueur aux Alsaciens en organisant une consultation informelle en ligne, sur papier libre et coupon tout au long du mois d'octobre.

Avec la naissance de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA), le 1^{er} janvier 2021, un marqueur alsacien sera à nouveau apposé au-dessus des numéros 67 et 68 sur les plaques d'immatriculation. C'est un symbole fort pour accompagner la renaissance institutionnelle de l'Alsace.

Aussi, conscients de l'attachement populaire à ce signe de reconnaissance, les deux conseils départementaux ont souhaité que chaque Alsacien et chaque Alsacienne puisse s'y reconnaître. Ainsi leur ont-ils proposé tout au long du mois d'octobre 2020 de se prononcer sur le choix du marqueur alsacien grâce à l'organisation d'une consultation.

Cette consultation a connu un réel succès populaire : 55 077 personnes ont voté via Internet, 3 008 autres par courrier, papier libre ou coupon.

Initiative volontariste, cette première consultation, certes symbolique, marque toute l'attention portée par la future CeA à la participation citoyenne.

La consultation proposait trois versions de marqueur aux alsaciens qui pouvaient voter par internet (sur bit.ly/consultationalsace), par voie postale sur papier libre et au moyen de coupons mis à disposition sur le stand du Conseil départemental du Haut-Rhin aux Journées d'Octobre de Mulhouse du 30 septembre au 11 octobre 2020.

Sur les 55 077 participations par internet, le Acoeur a été choisi par 42,73 % des participants. 36,71 % ont opté pour le drapeau avec blason et 20,56 % pour le Rot un Wiss.

Sur les 2678 participations aux Journées d'Octobre, le Acoeur a été choisi par 60,57 % des participants. 33,87 % ont opté pour le drapeau avec blason et 5,56 % pour le Rot un Wiss.

Sur les 330 participations par voie postale, le drapeau avec blason a été choisi par 38,48 % des participants. 36,67 % ont opté pour le Rot un Wiss et 24,85 % pour le Acoeur.

Par conséquent, le Acoeur (voir les visuels de principe en annexe au présent rapport) remporte les suffrages avec 43,45 % des participations, suivi du drapeau avec blason (36,59 %) puis du Rot un Wiss (19,96 %).

Les résultats de la consultation ont été validés et certifiés par un huissier de justice, la SELARL Stenger Deneuille à Colmar. Pour toute vérification, il est possible de s'adresser directement à l'huissier de justice qui détient l'ensemble des participations y compris les participations papier.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de me donner acte de la présente communication.

LE PRESIDENT



LE PRESIDENT
Rémy WITH

Rémy WITH